



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Alpes de Haute-Provence

DÉCISION DU MAIRE N°23-08

Direction des Services Techniques Municipaux
N/Réf MFP/AR

Objet : Modification des tarifs de stationnement dans le parking souterrain Gassendi à compter du 1^{er} Avril 2023

Le Maire de Digne-les-Bains,

- VU** le code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,
- VU** la Délibération du Conseil Municipal n°6 en date du 17 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant à fixer, dans la limite de 400€ l'unité, les tarifs des droits de voirie, de stationnement [...];
- VU** la décision n°22-138 du 13 juin 2022 portant une modification des tarifs de stationnement dans le parking souterrain Gassendi ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 A compter du **1^{er} avril 2023**, les tarifs de stationnement du parking souterrain Gassendi sont fixés dans le document ci-annexé.

ARTICLE 2 La décision n°22-138 du 13 juin 2022 sera abrogée à compter du **1^{er} avril 2023**.

ARTICLE 3 Les voitures de la Police Municipale, ainsi que les véhicules de service des agents en charge de l'exploitation et la maintenance du parking souterrain Gassendi sont autorisées à entrer et sortir gratuitement du parking afin d'y effectuer uniquement des patrouilles ou des interventions en lien avec la sécurité publique, pour les 1ers, et des travaux d'exploitation ou de maintenance pour les 2nd. En aucun cas, ces voitures sont autorisées à stationner gratuitement dans ce parking en dehors des missions précitées.

ARTICLE 4 Il est convenu que les véhicules des services suivants : état Civil, urbanisme et foncier, ressources humaines, éducation, musée Gassendi et service prévention sécurité seront stationnés gratuitement.

ARTICLE 5 Cette décision peut faire l'objet d'une action contentieuse dans les deux mois suivant sa date de publication/affichage ou notification par :

- Recours gracieux auprès de Mme le Maire de la commune de Digne-les-Bains ;
- Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean François LECA 13235 MARSEILLE cédex 2. En cas de notification de rejet du

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID : 004-210400701-20230308-D2308-CC



recours gracieux ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par la commune saisie du recours gracieux, un nouveau délai de deux mois est ouvert pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean François LECA 13235 MARSEILLE cedex 2. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique

« *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et publiée dans les formes prescrites. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et communication en sera donnée au conseil municipal lors de la prochaine séance obligatoire

Fait à Digne-les-Bains le, **08 MAR. 2023**

Pour le Maire de Digne-les-Bains,
L'Adjoint délégué,



Francis KUHN



Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID : 004-210400701-20230308-D2308-CC



TARIFS DU PARKING GASSENDI APPLICABLES AU 1ER AVRIL 2023

Durée du stationnement	Tarifs Horaire €
30 minutes gratuites	0
30 à 45 minutes	1,5
45 min à 1 h	1,8
1h à 1h15	2,1
1h15 à 1h30	2,3
1h30 à 1h45	2,5
1h45 à 2h	2,7
2h à 2h15	2,9
2h15 à 2h30	3,1
2h30 à 2h45	3,3
2h45 à 3h	3,5
3h à 3h15	3,7
3h15 à 3h30	3,9
3h30 à 3h45	4,1
3h45 à 4h	4,3
4h à 4h15	4,5
4h15 à 4h30	4,7
4h30 à 4h45	4,9
4h45 à 5h	5,1
5h à 5h15	5,3
5h15 à 5h30	5,5
5h30 à 5h45	5,7
5h45 à 6h	5,9
6h à 6h15	6,1
6h15 à 6h30	6,3
6h30 à 6h45	6,5
6h45 à 7h	6,7
7h à 7h15	6,9
7h15 à 7h30	7,1
7h30 à 7h45	7,3
7h45 à 8h	7,5
8h à 8h15	7,7
8h15 à 8h30	7,9
8h30 à 8h45	8,1
8h45 à 9h	8,3
9h à 9h15	8,5
9h15 à 9h30	8,7
9h30 à 9h45	8,9
9h45 à 10h	9,1
au-delà de 10 h	///
ticket perdu	15

ABONNEMENT VOITURE (€)	
1 mois	38
2 mois	68
3 mois	95
6 mois	190
1 an	350
Abonnement semaine du lundi au vendredi 7h à 20h	
ABONNEMENT VELO ET TROTINETTES 3 MOIS (€)	
Vélo et trottinette classique	10
Vélo et trottinette à assistance électrique	15

CAUTION BADGES (€)	
Pour l'abonnement vélo et trottinette	10
Pour l'abonnement voiture	20